



Commune de ROUFFIAC

SÉANCE DU 1er MARS 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux-mille-vingt et un, le premier mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle des fêtes,

Présents : Mmes CARENSAC Fabienne, GONTHIER Céline, CLERGUE Christel, LUGAN Christine, ALPIN Marie-Laure, ESTEVENY Clarion, AZNAR Nathalie – MM. BOUSQUET François, COGNE David, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LEMONNIER Alain, LHEROT Pierre-Jean, LEVEAUX Stéphane et TRÉBOSC Michel,

Secrétaire de séance : Mme AZNAR Nathalie

Date de convocation : 25/02/2021

Après vérification que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h00.

Le Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 - Délibération SIVU (dissolution au 31 juillet 2021)
- 2 - Effectifs scolaire
- 3 - Inventaire des chemins communaux
- 4 - Urbanisme : présentation du lotissement route de la Gauzide
- 5 - Travaux divers : voirie
- 6 - Journée citoyenne
- 7 - Questions diverses

1 - Délibération SIVU (dissolution au 31 juillet 2021)

Délibération 05-2021

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

Vu les articles L. 5212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 5212-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat intercommunal Accueil Petite enfance, formé entre les Communes de ROUFFIAC, SALIES, et le SEQUESTRE ;

Vu la délégation de service public signée entre l'UMT et le Syndicat le 25 juillet 2016 ;

Considérant qu'il ressort de l'article 8 des statuts précités le syndicat est dissous « *par consentement mutuel de tous les conseils municipaux des communes concernées* » ;

Considérant que, dès lors, chaque conseil municipal doit délibérer sur son consentement à dissoudre le syndicat intercommunal ;

Considérant que la délégation de service public signée entre le Syndicat et l'UMT prend fin le 31 juillet 2021, conformément à l'article 2 de la convention de délégation de service public ;

Considérant que la participation financière des communes membres du Syndicat, limitée à 2.283,18 euros par an pour ROUFFIAC et SALIES, et à l'intégralité de la différence entre l'équilibre du budget du SIVU et ces montants pour la Commune du SEQUESTRE ne peut perdurer ;

Considérant que la crèche créée par le Syndicat intercommunal est située sur le territoire de la Commune du SEQUESTRE ;

Considérant que, dans le cadre de l'accord à trouver en vue de la liquidation du Syndicat intercommunal par arrêté préfectoral, conformément à l'article L. 5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales, il est envisagé que la commune du SEQUESTRE rembourse l'encours de l'emprunt contracté par le Syndicat et conserve les biens du Syndicat ;

DECIDE

- de consentir à la dissolution du syndicat intercommunal Accueil Petite enfance, formé entre les Communes de ROUFFIAC, SALIES, et le SEQUESTRE, à compter du 1^{er} août 2021.

2 - Effectifs scolaire

Monsieur le Maire fait part du maintien, par l'Académie du 3ème poste d'enseignant, malgré les faibles effectifs. Il rappelle cependant qu'il faut rester vigilant et que la pérennisation du 3ème poste passe par une augmentation du nombre d'enfants scolarisés. A ce jour, pour la rentrée scolaire de septembre, 47 enfants sont inscrits. Pour étoffer ce chiffre, l'accueil d'enfants hors commune est nécessaire. M. LEVEAUX Stéphane, Président de l'association des parents d'élèves propose un article dans ce sens dans les journaux. Monsieur le Maire invite les élus à réfléchir sur la façon de communiquer positivement sur l'école.

3- Inventaire des chemins communaux

Une présentation est réalisée par monsieur Alain FONVIELLE qui dresse l'inventaire des chemins. Les chemins ruraux correspondent aux chemins appartenant à la commune, affectés à usage du public et qui n'ont pas été classés en voies communales. Ils font partis du domaine privé de la commune.

Cet inventaire reprend leur localisation et leur état ainsi que leur longueur. Le recensement final est de 46 chemins ouverts ou fermés. La commission voirie va désormais travailler sur l'établissement d'un cahier des charges d'entretien, nommer les chemins et créer un fichier.

4 - Urbanisme : présentation du futur lotissement route de la Gauzide

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le promoteur ayant pour projet de créer un lotissement de 22 lots sous le village en bordure de la route de Gauzide (terrain de M. Doat). Le projet est bien perçu par le conseil municipal, mais il sera demandé au lotisseur de respecter certaines règles comme l'alignement ou l'harmonie de la couleur des toitures entre autre.

5 - Travaux divers : voirie

Des travaux pour le déploiement de la fibre optique sont prévus au niveau de la route du pressoir. Une attention toute particulière sera demandée à l'entreprise qui effectuera les travaux pour ne pas dégrader le revêtement réalisé en 2019 au niveau du carrefour de la route de Marssac.

L'impasse du Grès qui dessert plusieurs habitations nécessite, vue son état, une réfection importante. Les services techniques de la Communauté de l'agglomération ont chiffré le coût de ces travaux à 8 738,65 TTC. Le conseil municipal valide le devis pour une réalisation en 2021.

6 - Journée citoyenne

La journée citoyenne est programmée pour le samedi 29 mai. Cependant cette journée reste à confirmer en fonction de l'évolution sanitaire.

7 - Questions diverses

En fonction de la situation sanitaire, les 2 réunions de quartiers seraient organisées en juin et septembre. A défaut de ne pouvoir les organiser un questionnaire pourrait être envoyé.

Projet du bar associatif : Mme LUGAN Christine expose les premiers résultats du questionnaire distribué dans les boîtes aux lettres. Certains secteurs n'ont pas encore reçu les questionnaires. Sur les premiers retours, une quinzaine de personnes sont prêtes à s'investir en tant que bénévoles. Une réunion, avec les personnes intéressées, est à prévoir pour faire le point sur le fonctionnement et l'organisation de ce bar associatif.

Monsieur David COGNE signale que les panneaux « route barrée » pour signaler les travaux route de Carlus ont été laissés en place pour le week-end. Le chantier étant mobile, la route aurait dû être libérée en dehors des heures des travaux. Il sera demandé aux entreprises qui effectuent ce type de travaux de veiller à retirer les panneaux à la fin de la journée de travail.

Prochaine réunion le 12 avril 2021

Fin de séance : 23h15

<i>TREBOSC Michel</i>	<i>LAFON Christian</i>	<i>FONVIEILLE Alain</i>	<i>CARENSAC Fabienne</i>	<i>BOUSQUET François</i>
<i>COGNE David</i>	<i>CLERGUE Christel</i>	<i>LEVEAUX Stéphane</i>	<i>ALPIN Marie-Laure</i>	<i>GONTHIER Céline</i>
<i>LEMONNIER Alain</i>	<i>LUGAN Christine</i>	<i>LHEROT Pierre-Jean</i>	<i>ESTEVENY Clarion</i>	<i>AZNAR Nathalie</i>